

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 2021-27

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 23 décembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2021-27 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2022.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 23^e jour du mois de décembre 2021.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière